

MÉMOIRE



**Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 106, Loi
concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses
dispositions législatives**

Le 19 août 2016

1650 AMEC Place
801 6^e Ave Sud-ouest
Calgary (Alberta) T2P 3W2
Tél. : 403 777-1185
Télec. : 403 777-1578
Courriel : info@questerre.com
Site Web : www.questerre.com

Introduction et contexte

Située à Calgary, en Alberta, Questerre Energy Corporation est une société de production et d'exploration de pétrole et de gaz, qui possède des actifs partout au Canada. Questerre explore depuis fort longtemps le gaz naturel dans les basses terres du Saint-Laurent, au Québec. Le mot Questerre est d'ailleurs une abréviation de Québec, Est et terre.

Par l'entremise de notre actionnaire fondateur, Terrenex, nous sommes actifs au Québec depuis la fin des années 1980. Grâce à des idées nouvelles en matière d'exploration, nous avons attiré Bow Valley Exploration, Amerada Hess et d'autres sociétés pour chercher du gaz naturel dans les basses terres. À ce moment, ces idées ne se sont pas traduites par des gisements commerciaux de gaz naturel, mais elles ont démontré que les shales d'Utica étaient une roche de source prolifique, capable de produire du gaz naturel de grande qualité.

Une décennie plus tard, nous avons constaté que la géologie des basses terres du Saint-Laurent était similaire à celle du bassin des Appalaches, là où la plupart des nouveaux gisements non traditionnels ont été découverts. Ces gisements incluaient les shales d'Utica fractionnés. Une fois de plus, nous avons pu intéresser une grande société indépendante, Talisman Energy, pour qu'elle réalise un programme d'exploration approfondi au Québec. Les travaux effectués par Questerre et ses associés ont résulté, en grande partie, dans la découverte des shales d'Utica comme ressource de gaz naturel importante.

Nous croyons que les shales d'Utica comptent parmi les dix plus importantes découvertes de gaz naturel en Amérique du Nord. Les shales représentent une occasion unique pour le Québec, soit une nouvelle source de gaz naturel qui pourrait chauffer chaque foyer québécois pendant plus de cent ans.

Questerre, qui possède des permis d'exploration visant plus d'un million d'acres bruts dans les basses terres, est fermement déterminée à mettre en valeur les shales d'Utica. Nous avons commencé, grâce à nos ressources financières et intellectuelles, à commercialiser cette ressource massive pour tous les intéressés. Toutefois, cette démarche ne représente qu'une partie de l'équation. Nous avons également besoin d'une stabilité fiscale et d'un cadre réglementaire pour garantir l'efficacité et la transparence du secteur, tout en offrant au public l'assurance que la ressource sera développée de manière responsable.

Questerre est l'entreprise de production d'hydrocarbures implantée depuis le plus longtemps au Québec. Elle est aussi celle qui été impliquée dans le plus de puits et celle qui possède la base de donnée technique la plus étendue.

Historique de notre engagement envers le Québec

Il est de notre avis que le projet de Loi 106 dans sa forme actuelle risque d'enchâsser par législation le moratoire « de facto » en vigueur au Québec. Ce faisant, il assurerait une moins bonne situation tant pour notre environnement que pour notre économie. Il pourrait s'agir d'une catastrophe économique et écologique. Nous vous invitons à accorder une attention

particulière aux détails afin que nous ne passions pas à côté d'une chance unique d'améliorer notre environnement et notre création de richesse.

C'est Questerre (Terrenex) qui a la première saisie l'ampleur du potentiel de production gazière des basses terres du Saint-Laurent. Elle réussit à attirer deux grandes compagnies, Bow Valley Industries (maintenant Repsol) et Amerada Hess (maintenant Suncor) à faire des tests par forage afin de valider le potentiel. À l'époque, ce furent parmi les puits les plus chers à creuser au Canada.

Malheureusement, aucun de ces trois puits ne permirent une production suffisante de gaz pour un rendement commercial. Malgré cet échec, Questerre considère que le travail de pionnier que cela représentait doit être reconnu et apprécié. À titre d'exemple, on oublie parfois qu'il fallut plus de 50 forages en mer du Nord avant de trouver quoi que ce soit de significatif sur le plan commercial.

Michael Binnion, PDG actuel de Questerre était associé à Terrenex et aussi, indirectement, à deux des puits creusés au Québec au début des années 1990. C'est lui qui a exprimé la volonté de bâtir sur les succès techniques des années 1980 et 1990 afin de poursuivre la recherche de nouveaux réservoirs. En combinant Questerre et Terrenex, il a eu un accès aux données techniques et connaissances de base de l'industrie dans les basses terres. Sous son leadership, Questerre fit application pour 2 millions d'acres de permis en Gaspésie et dans les basses terres en 1999 et 2000. Notre PDG a d'ailleurs publié un article scientifique à ce sujet sur le gaz naturel de schiste dans la revue *Marine & Petroleum Geology* qui peut être trouvé à travers Research Gate, un agrégateur de publications scientifiques.

Questerre a été une des premières gazières en Amérique du Nord à faire de l'exploration pour de grands champs gaziers à perméabilité faible. Un succès au nord-est de la Colombie-Britannique a prouvé que Questerre était en avant de son temps. Ce succès était trop éloigné pour être pleinement rentable à l'époque, mais aujourd'hui des compagnies majeures s'y impliquent. Le succès peut prendre du temps à se matérialiser dans notre industrie, mais la recherche initiale conserve toujours sa valeur. Ceci illustre aussi l'importance d'avoir des découvertes proches des réseaux de transport et d'infrastructures.

À force de persévérance, notre compagnie attira Talisman Energy (maintenant Repsol), Forest Oil et, en collaboration avec Gastem, pu continuer de valider ses théories sur le potentiel québécois. Forest Oil flirta avec le succès. Malheureusement, les « découvertes » initiales fortement publicisées se sont avérées non commercialisables.

La vraie percée fut faite avec le puits de Gentilly dont le succès fut confirmé par les puits de Saint-Édouard et de Leclercville. À partir de 2008, il est devenu parfaitement clair que nous avons affaire à une découverte majeure de gaz naturel ayant le potentiel d'être d'une grande importance stratégique pour l'avenir du Québec.

Malheureusement, la poursuite des opérations, prévues sous forme de projets-pilotes afin de valider le potentiel commercial de la découverte n'ont jamais pu aller de l'avant. Un moratoire « de facto » a été mis en place et nous craignons que le projet de Loi 106 ne fasse que le perpétuer par certaines de ses mesures.

Le processus québécois vers un nouveau projet de Loi

Questerre a été sollicitée par des représentants gouvernementaux durant les années 1980, 1990 et 2000 afin d'investir et de développer son expertise technique au Québec. À cette époque, le Québec avait une feuille de route de plus de 60 ans à titre de juridiction stable et prévisible en ce qui a trait au développement des ressources naturelles. Questerre, ses partenaires et ses actionnaires se sont fiés à cette bonne feuille de route et ont procédé avec des investissements massifs, à long terme, en matière de recherche et de développement. Un investissement dans de la vraie innovation, dans un secteur de pointe à valeur ajoutée élevée.

Nous savons tous que le Québec a depuis procédé à 3 évaluations environnementales stratégiques (ÉES) complètes, qu'il y a eu deux BAPE sur le gaz naturel de schiste, de multiples consultations publiques et la présentation d'une nouvelle politique énergétique. Tout ça dans les six dernières années. Il s'agit du corpus d'études et d'évaluations le plus complet au Canada, et peut être dans le monde, en ce qui a trait au gaz naturel et au pétrole.

Parmi les 134 études réalisées par des chercheurs universitaires indépendants, nous avons été en accord avec toutes, sauf 3. Nous avons rejeté une étude économique qui concluait que nous ne pouvions pas être rentables, une qui traite des gaz à effet de serre (GES) sans tenir compte des GES émis par la production d'ailleurs et une troisième qui dit que l'acceptabilité sociale n'est pas présente. Celle-ci est une tautologie, car comment le dire si on ne tente pas d'implanter un projet?

Bien que nous ayons quelques questions sur le 99% restant des études, nous sommes en accord avec leurs principales conclusions scientifiques. En gros, elles démontrent que les opérations modernes dans le domaine gazier et pétrolier sont sécuritaires lorsque menées sécuritairement. Qui plus est, ces opérations sont aujourd'hui encore plus fiables qu'elles ne l'étaient il y a 40 ans, lorsque les plus grands réservoirs dits conventionnels étaient en opération. Tous ceux qui ne souhaitent qu'un retour aux anciennes méthodes, uniquement dans des réservoirs conventionnels, sont simplement mal informés des avancées technologiques des dernières décennies.

Nous avons considérablement appris depuis les trente dernières années. Le processus scientifique a demandé des années et des millions de dollars en investissement pour parvenir à une découverte majeure au Québec. Une découverte si importante qu'elle pourrait au prix du gaz naturel au Québec d'être compétitifs avec ceux des États-Unis. Cet aspect n'est pas assez souvent pris en considération. Le Québec est un des marchés les plus dispendieux en matière de gaz naturel ce qui rend nos industries moins compétitives et leur installation moins attrayante.

À notre grande surprise, la partie la plus difficile n'a pas été de faire la découverte de la ressource. Le plus difficile a été de pouvoir correctement consulter les gens auprès de qui nous voulions travailler et de nous assurer que la ressource pourrait profiter à tous les Québécois. Les mécanismes de consultation en place ne l'étaient pas il y a sept ou huit ans.

Ironiquement, la découverte dans le shale de l'Utica au Québec est un pas en avant important pour l'environnement. Les idéologues opposés à la modernité n'ont pas soutenu d'emblée notre projet qui, pourtant, est une avancée pour leurs propres objectifs. L'institut Pembina et la Fondation Suzuki ont publié un rapport disant que le Canada pourrait réduire ses GES de 30% en

se convertissant des hydrocarbures plus lourds vers le gaz naturel. Pourtant, ils se sont opposés au gaz naturel au Québec.

Un gaz naturel propre dans le sous-sol du Québec

Plusieurs personnes estiment que toutes les formes d'énergie sont semblables. Mais demandez à un chef gourmet dans un grand restaurant de Québec et il vous dira qu'il a besoin d'une cuisinière au gaz naturel. La bonne énergie à la bonne place. Le gaz naturel lui est plus utile, car son intensité peut être modulée instantanément. Idem pour toute une série de processus industriels. L'industrie de l'aluminium s'est d'abord installée au Québec en raison des faibles coûts de l'hydroélectricité. Elle demeure toutefois un des plus gros consommateurs de gaz naturel tout simplement parce qu'une seule source d'énergie ne peut subvenir à tous les besoins.

Encore plus intéressante, la découverte dans l'Utica (basses terres) s'est avérée l'une des plus propres en Amérique du Nord. Toutes nos données techniques ont été transmises, étudiées et vérifiées par des études indépendantes. Il s'avère que le gaz naturel que l'on pourrait produire au Québec est un des plus purs. Plusieurs font la promotion du biogaz comme alternative, mais ils oublient le taux élevé d'impuretés toxiques du biogaz et le manque criant de marché de masse pour sa production.

C'est une triste ironie que le Québec recèle le gaz naturel le plus pur, mais que sa production soit plus strictement réglementée que le gaz naturel, moins propre, que nous importons chaque jour. Il est indéniable que le Québec doit être compétitif en matière d'énergie. Qu'une des sources les plus pures de gaz naturel soit empêchée d'être produite par des opposants, sous motif environnemental, rend leurs doléances douteuses, sinon hypocrites.

Un appui pour l'acceptabilité sociale

Nous avons généralement appuyé la démarche gouvernementale pour régler le problème. Opter pour une approche pas-à-pas et consulter la population à grande échelle a eu un grand succès et à rassurer le public. Le nouveau Livre Vert est un concept novateur et prometteur. Il pourrait bien aider les projets de développement à devenir une réalité et permettre aux Québécois de recommencer à bâtir, dans le respect de l'environnement.

Toutefois, le problème de l'acceptabilité sociale a transformé le gouvernement et l'industrie en chercheurs de l'appui de leurs opposants idéologiques. Des opposants si peu enclins au réalisme qu'ils rejettent la production d'une des sources de gaz naturel les plus propres en Amérique du Nord. Des opposants si idéologiques qu'ils préfèrent que l'on continue d'importer un gaz moins propre, en provenance de l'injustement dénigrée Pennsylvanie. Des opposants tellement de mauvaise foi qu'ils préfèrent augmenter les GES issus de notre consommation, simplement pour marquer des points.

Fuites de carbones : ne pas exporter nos émissions de GES

C'est un mouvement global qui a développé le concept de "fuite de carbone" afin de s'assurer que les politiques locales n'empireraient pas notre environnement. Quand on consomme un baril de pétrole ou un mètre cube de gaz naturel, il faut aussi compter dans les GES comment il a été produit et combien de GES ont été émis dans le transport. Les GES émis localement sont insuffisants à avoir un portrait réel de notre empreinte écologique. La Norvège est un leader environnemental mondial qui a compris qu'elle ne doit pas agir contre ses intérêts environnementaux globaux en exportant ses GES ailleurs dans le monde. Elle sait que sa production locale est mieux que les hydrocarbures qu'elle pourrait importer. C'est la même chose pour le Québec et il serait temps d'agir en conséquence.

Un Québec qui produirait une partie des hydrocarbures qu'il consomme serait un meilleur vecteur d'amélioration environnementale. Nous l'invitons à prendre exemple sur la Norvège qui est un leader vert et un leader en matière de production d'hydrocarbures.

Le projet de Loi 106 : qu'en fera le Québec?

Le projet de Loi 106 est une occasion en or. Nous en servirons-nous pour satisfaire des opposants idéologiques en continuant un moratoire « de facto »? Ou nous en servirons-nous pour rendre le Québec plus fort et tendre vers un environnement en meilleure santé?

Après trente ans de recherche scientifique et six ans d'études et de consultations publiques, Questerre croit qu'il est temps de prendre position pour le progrès.

Considérations particulières

Notre entreprise ne veut pas travailler là où les communautés locales ne veulent pas de nos projets. L'acceptabilité sociale est importante pour nous et ce fut rassurant de voir le gouvernement du Québec publier un Livre Vert sur la question. Nous croyons que d'avoir des règles claires en la matière permettra à une entreprise comme la nôtre de mieux travailler localement et de faire avancer nos projets, dans le respect des communautés locales. Le problème du projet de Loi 106 est qu'il risque de priver les communautés de bénéfices environnementaux et économiques et omettant de présenter un régime de redevances complet qui serait à la faveur des communautés où les projets d'hydrocarbures veulent s'implanter.

Nous demandons donc la mise sur pied d'un régime de redevances stable, prévisible et favorable aux communautés locales. C'est pour Questerre, et l'industrie en général, une condition essentielle à la construction de l'acceptabilité sociale et au respect des communautés. En effet, le partage des revenus et profits de nos opérations doit prendre en compte les citoyens qui doivent vivre avec les quelques impacts de notre industrie. Je peux vous dire que partout où on a travaillé au Québec, l'acceptabilité sociale a été au rendez-vous et nous voulons répartir nos projets dans ce même état d'esprit. Notre filière doit être bonne pour tous les Québécois, mais surtout pour ceux qui accueillent nos projets et travaillent avec nous.

En plus des redevances, notre objectif est d'embaucher de la main d'œuvre locale. Sur un projet de forage important, on a besoin de plus de 200 corps de métier. C'est beaucoup de monde et ça peut aider des communautés qui ont des taux de chômage plus élevés.

Le projet de Loi 106 ne reconnaît même pas à quel point le domaine des hydrocarbures est différent du domaine minier, ce qui était pourtant la motivation d'avoir une nouvelle loi. Les processus d'approbation doivent correspondre à notre industrie et ne pas simplement être adaptés à partir du domaine minier.

Notre industrie n'a que faire de lois d'expropriation. Nous respectons le devoir constitutionnel du gouvernement de protéger les intérêts des Québécois et la de protéger la garantie que les ressources leur appartiennent. Nous avons toutefois besoin d'un droit d'accès et d'un processus d'arbitrage des désaccords.

L'obtention des permis de forage ne devrait pas dépasser 60 jours. Le projet de Loi 106 assume que le processus peut prendre des années pour une mine. Or, un puits n'est pas un projet et un projet n'est pas un puits. Cette différence fondamentale doit être reconnue avec comme objectif que les permis de routine soient donnés en moins de 60 jours. Un processus plus long pour des puits hors-norme est acceptable.

Dans le projet de Loi 106, la notion d'expropriation d'entreprises qui ont investi des sommes colossales au Québec est inacceptable. Toute expropriation après découverte doit au moins être sujette aux propres lois d'expropriation du Québec. C'est une parodie que de se donner des droits hors des lois du Québec, rendant la province sujette à des poursuites sous l'ALENA et ce, sans en avoir démontré le mérite scientifique ou légal.

L'harmonisation du projet de Loi 106 avec les autres lois concernant les mêmes approbations est un prérequis. Or, rien dans le projet de Loi actuel ne tend vers cet objectif essentiel. Par exemple, le moratoire « de facto » a commencé par des amendements à la section 22 de la Loi sur l'environnement. Et le projet de Loi 106 n'en dit absolument rien.

Notre entreprise et certains de nos partenaires s'inquiètent de l'alourdissement du processus réglementaire. Le financement des activités de production d'hydrocarbures a besoin d'efficacité et de stabilité de la part du gouvernement afin d'aller de l'avant. D'ailleurs, sur cet aspect, nous sommes semblables à l'ensemble des filières industrielles voulant développer le Québec.

Nous avons toujours fait la promotion d'un guichet unique pour les permis et licences pétrolières et gazières, comme cela se fait un peu partout dans le monde. Nous ne retrouvons pas un tel guichet dans le projet de Loi 106.

Les changements proposés aux frais et dépôts (garanties) sur les puits semblent faits pour décourager les entreprises qui font de l'exploration. On semble vouloir leur dire qu'elles ne pourront jamais réussir. Pourquoi changer les règles après une découverte alors que cela pénalisera l'entreprise qui a pris tous les risques et fait la découverte? Nous demandons que l'équité s'applique afin de ne pas pénaliser les entreprises qui ont déjà investi des sommes colossales dans la province.

Questerre croit en la création de co-détention avec d'autres entreprises afin de développer les plus grands projets dans le shale d'Utica. La demande en capitaux pour de tels projets est importante, et le projet de Loi 106 devrait être plus précis sur les règles régissant de telles

alliances entre les entreprises. Il s'agit de permettre de mitiger le risque d'investissement et de le favoriser au Québec.

Notre industrie a besoin de stabilité et de prévisibilité. Malheureusement, le projet de Loi 106 ajoute de l'incertitude en n'ayant pas publié le règlement relevant du projet de Loi. Si on veut des investissements, il va falloir que le Québec redevienne une terre fertile et stable où ne règne pas l'arbitraire et où les règles ne peuvent être changées aux deux semaines.

Autres considérations

D'autres entreprises québécoises et l'association québécoise dont nous sommes membres ont exprimé des positions encore plus détaillées dans leurs mémoires. Notre objectif n'est pas ici de tout répéter.

Nous nous permettons toutefois de vous laisser sur un point important. Le Québec a une découverte qui peut faire du Québec une meilleure place pour vivre. 134 études indépendantes sont d'accord. Plusieurs consultations publiques ont permis aux gens de s'exprimer. Le projet de Loi 106 devrait avancer dans l'intérêt des Québécois, y compris le respect de l'environnement.

Ceci ne peut qu'être fait en facilitant le développement du Québec et de ses ressources naturelles.

Conclusion

Notre entreprise veut contribuer à développer le Québec. Notre mémoire témoigne de notre attachement au Québec et de notre volonté d'y poursuivre nos opérations. Découvrir du gaz naturel comme nous l'avons fait dans les basses terres du Saint-Laurent est un rêve qui est devenu réalité. En fait, on peut dire que notre compagnie a été fondée pour développer les basses terres du Saint-Laurent.

Ce projet de Loi a besoin de certaines modifications et nous espérons qu'elles seront apportées afin que le Québec puisse devenir un producteur d'hydrocarbures, dont importe pour l'instant entre 11 et 15 milliards par an. Nous espérons que le projet de Loi 106, une fois qu'il sera adopté, permettra de commercialiser notre découverte et de participer au développement économique du Québec en tout respect de l'environnement.